



**Commission de l'attractivité, du développement  
du département et des relations institutionnelles**

**10 - Technologies de l'information  
et de la communication**

**Proposition de mise à disposition de l'infrastructure  
radio du Département à la Commune de Villé :  
mise à disposition de terminaux radio pour les  
services de la Commune de Villé dans le cadre  
d'une expérimentation et proposition d'approbation  
du projet de convention correspondant.**

**Rapport n° CP/2016/241**

**Service gestionnaire :**

M3 - Entretien et exploitation

**Résumé :**

Ce rapport a pour objet de proposer une expérimentation par les services de la Commune de Villé de l'infrastructure radio du Département du Bas-Rhin, afin que les services de la Commune puissent évaluer l'opportunité d'une intégration sur le réseau TETRA du Département pour ses besoins en communications internes.

Il est également proposé d'approuver le projet de convention correspondant.

La Commune de Villé et les communes avoisinantes sont confrontées quotidiennement à une qualité de la couverture en téléphonie mobile perfectible.

Or, le réseau radio à la norme TETRA du Département bénéficie d'une excellente couverture dans le secteur et propose des services qui vont au-delà de ce que peut offrir un téléphone portable.

Afin de pallier cette problématique quotidienne qui nuit à la qualité du travail des agents de la Commune, cette dernière souhaiterait procéder à une expérimentation visant à tester l'efficacité et la pertinence de la radio au sein de ses services. En fonction des résultats, la Commune de Villé envisagerait la possibilité d'intégrer l'infrastructure radio départementale et le GFU (Groupe Fermé d'Utilisateur).

L'expérimentation serait réalisée à titre gracieux et s'articulerait autour de la mise à disposition d'une flotte de 7 terminaux (6 portatifs et une base fixe) pour une période de 6 mois. Une formation préalable à l'utilisation des équipements serait délivrée à l'ensemble des agents concernés par l'utilisation de ces matériels. La maintenance des équipements durant cette période serait assurée par l'Unité de Gestion du Trafic (UGT).

A l'issue de l'expérimentation, une évaluation avec un volet technique et financier serait établie par la Commune en lien avec les services du Département, et les équipements réintégrés à l'UGT.

Si les conclusions du rapport font apparaître le souhait d'intégrer le réseau radio du Département, une nouvelle convention pourra alors être proposée pour définir les contours techniques et financiers de la prestation.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

- *approuve la mise en place d'une expérimentation avec la Commune de Villé visant à tester l'efficacité et la pertinence de l'utilisation de terminaux radio fonctionnant sur l'infrastructure TETRA du Département,*
- *approuve les termes du projet de convention à conclure avec la Commune de Villé relative à cette expérimentation,*
- *autorise son président à signer la convention à intervenir.*

Strasbourg, le 25/05/16

Le Président,



Frédéric BIERRY